



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2026

Date de convocation : 19 juin 2026	Nombre de conseillers en exercice : 27
Date d'affichage : 19 juin 2026	Nombre de conseillers présents : 20
	Nombre de conseillers votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, à la suite de la convocation adressée le 19 juin 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Sylvie BARBERI, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Patrick VELAY, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Agnès MERZ, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY, Timoté FRANCE

Ont donné pouvoir : Laurent MAUGÈRE à Nadine-Françoise MAUGÈRE
David RODRIGUES à Christèle DEVERGNE
Chrystelle LEPAGE à Marie-Claire CHAMBARET
Aurélie CASTANAR à Cynthia TRIMBOUR

Étaient absents : Jacques BERNARD, Olivier CARNOT, Laurie FILLÂTRE

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2026 / V / 5 – 9.1 Signature d'une convention tripartite en vue de l'incorporation de voirie, des espaces verts et réseaux dans le domaine public

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'urbanisme,
VU le Code de la voirie routière,
VU l'arrêté du Maire n° 091 129 24 10010 du 6 juin 2025 autorisant la construction de 14 maisons individuelles et 2 bâtiments collectifs de 22 appartements, Rue de Longueville,
VU le projet de convention tripartite à intervenir entre la commune de Cerny, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) et l'aménageur, la SAS SARIC dont le siège social est situé au Kremlin-Bicêtre, en vue de l'incorporation de la voirie et des réseaux de l'opération,
VU les plans des réseaux et de la voirie de l'opération, tels que présentés à l'assemblée,
CONSIDÉRANT que la signature de cette convention facilitera la rétrocession de la voirie, des espaces verts et des réseaux prévus dans les orientations d'urbanisme définies au PLU, en ce qui concerne l'OAP n° 2 dont fait partie le projet de construction,
CONSIDÉRANT que la demande d'intégration de la voirie, des espaces verts et des réseaux au domaine public interviendra lorsque les services de la commune auront approuvé techniquement l'ensemble du projet, réceptionnés et déclarés conformes tous les travaux réalisés.
CONSIDÉRANT que la demande d'intégration de la voirie, des espaces verts et des réseaux au domaine public pourra alors être soumise à l'approbation du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que les membres de la commission des finances réunis le 17 juin 2026 se sont prononcés favorablement quant à la signature de cette convention,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

AUTORISE la signature de la convention tripartite à intervenir avec le SIARCE et la SAS SARIC, dont le siège social est situé au 88 avenue de Fontainebleau au Kremlin-Bicêtre (94270), en vue de l'incorporation de la voirie et des réseaux dans le domaine public,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny


